

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 22 février 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de CAMPENEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 15 février 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - TRANVAUX Patrice - MORIN-DIEGO Isabelle - WHITE Cécile - GRANDVALLET Chantal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît - MAHIEUX Jérémy - ARGENTE Luce - PICARD Laurence – DENIS Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir : JUGEL Stéven ayant donné pouvoir à Cécile WHITE - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Laurence PICARD.

Secrétaire de séance : Monsieur MOUNIER Benoît.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Délibération n°2024/06

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2024.

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 janvier 2024 leur a été transmis avec l'envoi de la convocation du présent Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. Le Conseil municipal procède à un vote dont les résultats sont les suivants :

Présents : 17

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 janvier 2024.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.



Monsieur Benoît MOUNIER,
Secrétaire de séance.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Mounier', is written below the name of the secretary.